

MAIRIE
01560 CORMOZ

AFFAIRES MUNICIPALES
Séance du 21 juin 2022

Secrétaire de séance : Laetitia PIZZINI

Procuration : Sylvie JAMBOR à Nicolas SCHWEITZER

Le conseil municipal, réuni le 21 juin 2022 à 20h00 en session ordinaire sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

Approbation du compte-rendu de la réunion du mardi 17 mai 2022 à l'unanimité des présents

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter un sujet à délibérer à l'ordre du jour :

- Budget investissement 2022 : Décision modificative n°1.

Le conseil accepte à l'unanimité des présents ;

2022-039

Chapelle de Bellor – Travaux supplémentaires

M. le Maire présente le devis de l'entreprise CURT pour la pose et fourniture d'une cornière afin de renforcer une poutre en bois et explique la nécessité de procéder aux travaux pour la pérennité de l'édifice. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le devis de l'entreprise CURT pour un montant de 496.00€ HT, soit 595.20€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 203 « Restauration chapelle de Bellor ».

2022-040

Chapelle de Bellor- Prestation complémentaire

M. le Maire explique que M. VITALONI demande à bénéficier d'un temps de séchage plus long que celui prévu dans le planning initial afin d'assurer une meilleure qualité de travail. Cette demande de délai complémentaire engendre un allongement de la durée de location de l'échafaudage auprès de l'entreprise BARBEROT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le devis de l'entreprise BARBEROT pour un montant de 210.00€ HT, soit 252.00€ TTC par semaine de location supplémentaire. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 203 « Restauration chapelle de Bellor ».

2022-041

Préau Ecole – Choix du cabinet CSPS

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, présente les offres reçues pour la mission CSPS pour la création d'un préau à l'école. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, entérine la proposition de la commission et valide le devis de l'entreprise APAVE pour un montant de 800€ HT soit 960.00€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 218 « Préau école ».

2022- 042

Préau Ecole – Choix entreprise étude géotechnique

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, présente les offres reçues pour la réalisation d'une étude géotechnique pour la création d'un préau à l'école. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, entérine la proposition de la commission et valide le devis de l'entreprise EG SOL Région Est pour un montant de 2 650.00€ HT soit 3 180.00€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 218 « Préau école ».

2022- 043

Préau Ecole – choix entreprise pour la détection des réseaux

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, présente les offres reçues pour la mission de détection des réseaux pour la création d'un préau à l'école. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, entérine la proposition de la commission et valide le devis de l'entreprise Etude Géo Détection pour un montant de 350.00€ HT soit 420.00€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 218 « Préau école ».

2022-044

Préau Ecole – plan de financement et demande de subventions

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, présente le plan de financement de l'opération pour la création d'un préau.

Dépenses		
Nature	Coût HT	Coût TTC
Esquisse d'implantation pré-projet	700,00 €	840,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre	5 260,00 €	6 312,00 €
Mission de Bureau d'étude	3 300,00 €	3 960,00 €
Mission CSPS	800,00 €	960,00 €
Mission de Bureau de contrôle	1 500,00 €	1 800,00 €
Mission d'Etude Géotechnique	2 650,00 €	3 180,00 €
Mission de cartographie des réseaux	350,00 €	420,00 €
Travaux	86 300,00 €	103 560,00 €
Montant Total	100 860,00 €	121 032,00 €

Recettes		
Nature	Montant	Taux en % du HT
Subvention état - DETR	30 258,00	30
Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes - Bonus ruralité	20 172,00	20
Département de l'Ain - Equipements de proximité	30 258,00	30
Autofinancement	20 172,00	20
Montant Total	100 860,00	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents valide le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental de l'Ain au titre des équipements de proximité et de la Région au titre du Bonus Ruralité.

2022-045

Budget principal – Décision modificative n°1 – Travaux Préau Ecole

Mme Fanny BEREZIAT informe qu'il convient de procéder aux votes de crédits supplémentaires conformément à l'augmentation de l'estimation du montant des travaux de création d'un préau à l'école par rapport à l'avant-projet sommaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2022

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
23 / 2313 / 218 / 01	Constructions	25 000,00
	Total	25 000,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
13 / 1323 / 218	Départements	20 000,00
13 / 1321 / 218	État et établissements nationaux	5 000,00
	Total	25 000,00

2022-046

Local pompiers – Travaux d'isolation – Plan de financement

M. Laurent JANAUDY, présente le plan de financement prévisionnel de l'opération d'isolation du local pompiers.

Dépenses		
Nature	Coût HT	Coût TTC
Isolation thermique extérieure	9 180,00 €	11 016,00 €
Remplacement des 2 portes extérieures	4 802,00 €	5 762,40 €
CEE - Organisme de contrôle	300,00 €	360,00 €
Montant Total	14 282,00 €	17 138,40 €

Recettes		
Nature	Montant	Taux en % du HT
Subvention état - DSIL	4 284,60	30
Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes - Bonus ruralité	3 484,60	24
Département de l'Ain	2 856,40	20
Dispositif CEE - SIEA	800,00	6
Autofinancement	2 856,40	20
Montant Total	14 282,00	100

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le plan de financement de l'opération d'isolation du local pompiers. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 216 « Bâtiments 2021 ».

2022-047

DICRIM – Approbation du document

M. Laurent JANAUDY, adjoint délégué, présente Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), prévu par l'article R. 125-11 du Code de l'environnement. Il rappelle que ce dispositif est obligatoire pour notre commune. Ce document rédigé par ses soins, décrit les risques naturels et technologiques et synthétise les différentes mesures prises. La réglementation impose au maire de faire connaître au public l'existence du DICRIM par un avis affiché à la mairie pendant deux mois au moins. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

2022-048

Attribution logement 48 place de l'école

Mme Laetitia LOUVET, locataire actuelle du logement 106 route de Varennes, a fait part de son souhait de louer l'appartement situé 48 place de l'école correspondant mieux à ses besoins. Après étude du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité des présents attribue le logement 48 Place de l'école à Mme Laetitia LOUVET à compter du 1^{er} juillet 2022. Le loyer mensuel sera de 430.00€ auquel il sera rajouté 25.00€ de charges mensuelles (10€ pour le ménage des parties communes, 10.00€ pour la redevance d'ordures ménagères, 5.00€ pour l'entretien de la chaudière).

2022-049

Logement 46 place de l'école – Avenant au bail

En accord avec Mme Jacqueline BOUILLOUX, locataire de l'appartement situé 46 place de l'école, il a été décidé conjointement que la commune réalisera à compter du 1^{er} juillet le ménage des parties communes des logements situés place de l'école. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide l'avenant au bail de Mme Jacqueline BOUILLOUX pour l'ajout d'une charge mensuelle de 10.00€ pour le ménage des parties communes.

2022-050

Programme Voirie 2022

Monsieur Jean-Claude PRABEL, adjoint délégué, présente les offres reçues suite à la consultation lancée antérieurement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine la proposition de la commission et valide le devis de l'entreprise SOCAFL pour un montant de 37 689.25€ HT, soit 45 227.10€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 221 « Programme voirie 2022 ».

2022-051

Cimetière – Installation de Cave-urne

Monsieur Jean-Claude PRABEL, adjoint délégué, présente l'offre reçue pour la fourniture et installation de 6 caves-urnes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise BERTRAND pour un montant de 2 283.33€ HT, soit 2 740.00€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif dans l'opération 222 « matériels 2022 ».

2022-052

CPINI – détermination du règlement et du tarif pour l'enlèvement des nids d'hyménoptères chez les particuliers

M. le maire explique le souhait d'appliquer une politique de facturation pour les interventions menées par le CPINI de Cormoz pour l'enlèvement des nids d'hyménoptères chez les particuliers. Il explique que par souci de respect des entreprises spécialisées dans ce domaine, le SDIS de l'Ain incite les CPINI à facturer les interventions. Monsieur le maire présente le formulaire et les conditions d'intervention rédigés à cet effet. Il propose l'instauration d'un tarif de 50.00€ par intervention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte (1 voix CONTRE ; 14 voix POUR) le règlement d'intervention et fixe le montant d'intervention à 50.00€.

Commissions Finances – Ecole-Cantine-Garderie – Bibliothèque-Culture-Loisirs – Gestion du personnel

Bibliothèque - Ecole : Réunion commune des commissions le 6 juillet à 18h30.

Ecole : Présentation à l'ensemble du conseil municipal du mot de remerciement rédigé de la classe de Monsieur Paroisse pour le financement de la classe découverte.

Fête de l'école : Elle aura lieu le 5 juillet. La commune met à disposition la sono portable, un tuyau d'eau, et du sable.

Commissions Voirie-Réseaux – Matériel roulant et accessoires – Cimetière-Réserve foncière-Affaires agricoles – DECI

DECI : Présentation du devis pour l'installation de 3 poches d'eau. La commune est en attente du devis de terrassement. Un dossier de demande de subvention sera déposé dès que le dossier sera complet.

Matériel technique : Le tracteur de l'atelier technique est réparé.

Voirie : Présentation du devis pour reprise des fissures route de la Bascule. Les travaux ne seront pas réalisés cette année car trop onéreux.

Demande de l'entreprise Taxi Prost : M. Franck PROST renouvelle sa demande pour l'abaissement du trottoir devant son siège social route de la Bascule. Après étude du montant des travaux, le conseil municipal décide de ne pas réaliser les travaux. Un courrier de réponse argumentée sera adressé à l'entreprise.

Commissions Bâtiments-Sécurité et Accessibilité – Urbanisme

Carte communale : Présentation du projet de révision de la carte communale exposé lors de la réunion publique jeudi 16 juin 2022.

Chapelle de Bellor : Compte-rendu de la réunion de chantier du 8 juin 2022.

L'Office de Tourisme Bourg-en-Bresse Destination réalisera une visite des travaux de la chapelle de Bellor 19 Août (Changement de date).

Local pompiers : Faire un courrier à Mme Montmain pour demander l'autorisation de réaliser des travaux sur sa propriété.

Logement 48 place de l'école : Les travaux de rénovation sont terminés.

Ecole – Construction d'un préau : Présentation de l'avis émis par le CAUE concernant le projet de préau. Le CAUE émet un avis favorable.

Divers travaux : Plusieurs travaux de peinture seront entrepris cet été par les agents techniques (Rampe mairie et logement au-dessus de la salle des fêtes, lambris salle des fêtes, Monument aux morts).

Atelier technique : Les devis pour les réparations nécessaires suite au sinistre causé par l'entreprise Canard ont été transmis à l'assurance.

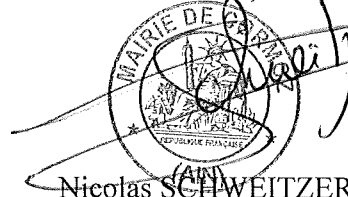
Commissions gestion des locations communales – Fleurissement-Associations locales-Gestion des salles-Cérémonies – Bulletin-Site internet

Courrier de Daniel Laurent : Il sollicite la mise à disposition gratuite du stade de foot le 28 août 2022 pour l'organisation de la manifestation de l'association « Tous avec Laura ». Un avis favorable du conseil a été émis. Un courrier réponse sera adressé à Daniel Laurent.

DIVERS : M ; le maire fait un compte-rendu de la commission transport et mobilité de GBA à laquelle il a assisté. Nos diverses demandes sont en cours d'étude.

Date du prochain conseil municipal le mardi 19 juillet 2022 à 20h00

M. le Maire,



Nicolas SCHWEITZER